



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58705

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le bilan de l'opération « Journée de l'Europe » dans les établissements scolaires de notre pays, le 21 mai 1992. Il souhaiterait savoir les conditions de mise en oeuvre de cette opération de communication (notamment quant au pluralisme d'intervention des élus associés et intervenant dans ces établissements) et son coût global.

Texte de la réponse

Reponse. - La journée nationale de l'Europe à l'école du 21 mai 1992 avait pour seul objectif d'apporter aux enseignants et aux élèves des classes de cours moyen 2e année des informations sur l'Europe, son histoire, ses institutions et sur ses implications actuelles et futures dans la vie quotidienne des jeunes. Cette opération avait, dans son principe, été conçue dès l'automne 1990. La journée de l'Europe à l'école s'est inscrite pleinement dans les programmes et instructions de l'école élémentaire. En effet, le programme du cours moyen inclut, en histoire : l'édification européenne ; en géographie : l'étude de la France dans l'ensemble européen, l'Europe figurant également en éducation civique. La cohérence pédagogique avec les activités d'enseignement a donc été assurée. L'ensemble de l'opération était placé sous le signe du volontariat. Si les documents d'information ont été adressés à toutes les écoles, les enseignants sont restés libres de faire participer leur classe à la journée ou de ne pas s'y associer. De même, ils ont pu accepter ou refuser la présence d'un agent des administrations directement concernées dans leur activité quotidienne par la construction de l'Europe, susceptible d'apporter aux élèves un témoignage direct. La participation d'élus à cette journée n'était pas prévue par les instructions ministérielles : en conséquence, la question du pluralisme des interventions ne s'est pas posée.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58705

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2482